



Paris, le 13 décembre 2012

## Comité technique ministériel du 13 décembre 2012

### Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE :

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la Fédération FORCE OUVRIÈRE de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) réuni les 11 et 12 décembre 2012 à Paris a adopté une résolution titrée « Défendre la République ».

Elle viendra compléter notre feuille de route sur la voie difficile qu'ouvre la perspective tracée par l'avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

Aussi nous paraît-il opportun de vous en donner lecture car elle explique la ligne que notre organisation suivra, dans ce double-ministère, durant les mois à venir.

**Notre instance se félicite** des actions entreprises, tout au long des derniers mois et des dernières semaines, par la FEETS-FO et ses Syndicats nationaux pour la défense du Service public en contrant :

- tant les tentatives de dissolution de parties de services des directions départementales des territoires (et de la mer) via des mutualisations préfectoralisées,
- que les attaques menées en sous main et visant à abandonner les missions de solidarité (ATESAT) et d'assistance (application du droit des sols) dues par l'État aux collectivités locales.

**Notre instance dénonce**, au moment où les pouvoirs publics promettent un changement en matière de méthode :

- la poursuite – en pire – des méfaits de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), sous le couvert d'une Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui prévoit de dépecer plus que jamais le Service public et notamment les ministères dits non prioritaires tels que le METL, le MEDDE et le MAAF,
- les conditions dans lesquelles – toujours sans débat ni concertation – se décident de futures restructurations des services de l'État (à l'exemple de l'annonce, par le Président de la République, de la création d'une Agence de la Biodiversité dès l'ouverture de la Conférence environnementale),
- l'annonce d'un troisième acte de décentralisation qui, en encourageant des répartitions de compétences entre les services de l'État et les collectivités suivant un schéma différent d'une région à l'autre, constituerait une remise en cause sans précédent et atteindrait un point de non retour au principe républicain d'égalité de droits et de traitement entre les citoyens.

**Notre instance nous mandate** afin de combattre toute remise en cause des principes, notamment d'Égalité, de la République.

C'est l'occasion, à cette réunion du Comité technique ministériel, de soutenir les actions qui s'engagent dans les services déjà en butte à de nouvelles restructurations.

A l'instar de celle engagée à la DDT de Haute-Garonne où s'échafaude la fermeture de trois unités territoriales.

Funeste symbole pour la réforme annoncée de l'action publique...